

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 07 décembre 2022

| ELUS | EN EXERCICE | PRESENTS |
|------|-------------|----------|
| 15 | 14 | 10 |

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre 2022, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

| | | |
|------------------|---------------------|-------------------|
| GAILLOT Philippe | DEBAILLEUL Delphine | VALANCE Bénédicte |
| IMMER Alain | OGER Isabelle | WALLERICH Alain |
| MENEGHIN Gaël | THILL Céline | |
| SIVEC Jean | VIEIRA Christophe | |

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme REUTER Olivier
PEREIRA Julien

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2022 – 671 Location du Foyer socioculturel : modification du loyer au 01/01/2023

Après avoir examiné les tarifs de location du foyer ;
Considérant les hausses de l'ensemble des coûts d'entretien et de fonctionnement du foyer ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- Maintien de la gratuité pour les associations de la commune et une caution de 600€ ;
- Approbation d'un nouveau tarif à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les personnes domiciliées dans la commune, soit 300€ et une caution de 600€ ;
- Tarif et caution inchangés pour les personnes domiciliées hors de la commune et les associations de la commune ;
- Pour les réservations 2023 déjà signées, le nouveau tarif ne sera pas appliqué.

| | Salle, verres, cuisine et vaisselle | Caution |
|---|---|---|
| Associations domiciliées dans la commune | Gratuit | Actuel : 500€ Au 01/01/2023 : 600€ |
| Personnes domiciliées dans la commune | Tarif actuel : 250 € Tarif au 01/01/2023 : 300 € | Actuel : 500€ Au 01/01/2023 : 600€ |
| Personnes domiciliées hors de la commune | Tarif actuel : 500 € Tarif au 01/01/2023 : 500 € | Actuel : 1 000€ Au 01/01/2023 : 1 000€ |

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.
Beyren-lès-Sierck, le 13 décembre 2022
Le Maire :
Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 13/12/22
Le Maire,

